



MÉDIATHÈQUE DÉPARTEMENTALE

FORMATIONS MDHM - 2018

Bulletin individuel d'inscription
(à photocopier autant de fois que nécessaire)

Bibliothèque de _____

Adresse _____

Code postal _____ Ville _____

Téléphone _____ Courriel _____

Nom et prénom du candidat _____

Adresse personnelle _____

Code postal _____ Ville _____

Téléphone _____ Courriel _____

Statut : bénévole salarié contractuel

Stages choisis :

- A – La tablette et le public adulte – **15 mars**
- B – Comptines à mimer, virelangues et jeux de doigts – **17 avril**
- C – Les robots en bibliothèque – **17 mai**
- D – Coups de cœur des libraires : visite en librairies – **4 juin**
- E – Utiliser des outils collaboratifs en médiathèque – **25 & 26 juin**
- F – Concevoir des animations intergénérationnelles – **10 & 11 septembre**
- G – Aménager et valoriser les espaces de la bibliothèque – **8 & 9 octobre**
- H – Journée de la lecture publique – **18 octobre**
- I – Raconter avec les tapis à histoires – **8 novembre**
- J – Rencontre d'auteur pour la jeunesse – **11 décembre (matin)**
- K – Outils d'animation de la MDHM – **11 décembre (après-midi)**
présentation des nouveautés

Date et signature
du responsable de la bibliothèque

Date et visa du Maire
ou du Président

Ce bulletin de réservation est à envoyer au plus tard 3 semaines avant la date de la formation choisie, par courrier, fax ou par courriel à :

MÉDIATHÈQUE DÉPARTEMENTALE
Rue du Lycée agricole - 52000 Chamarandes-Choignes
Tél. 03 25 03 29 19 Fax : 03 25 03 36 85
Courriel : mediatheque.departementale@haute-marne.fr
Renseignements : Mme Sylviane BARRAND

FORMATION : MODE D'EMPLOI

PUBLIC

Les stages sont destinés en priorité aux bibliothécaires, professionnels et bénévoles, qui exercent leur activité dans les bibliothèques et dépôts du réseau animé par la Médiathèque départementale de la Haute-Marne (MDHM). Dans la limite des places disponibles, le personnel des bibliothèques municipales hors réseau pourra également en bénéficier. Il convient de s'assurer que toutes les personnes potentiellement concernées ont eu connaissance de ce programme.

COÛT

Toutes ces formations sont gratuites pour les stagiaires. Elles sont financées par le Conseil départemental de la Haute-Marne. Les frais de transport et de restauration sont à la charge des participants qui peuvent en demander le remboursement à leur collectivité. Deux cas se présentent :

- **salariés** : demande de remboursement auprès de leur municipalité ou intercommunalité (en application du décret n° 2001-654 du 19 juillet 2001) ;
- **bénévoles** : remboursement par la municipalité ou intercommunalité en vertu de la convention signée avec le Conseil départemental.

Il est recommandé aux stagiaires utilisant leur véhicule personnel de vérifier la prise en charge de ce type de déplacement par une assurance (personnelle ou professionnelle).

INSCRIPTIONS

À réception de ce programme, il est recommandé aux responsables de réunir leur équipe : les inscriptions doivent se faire en concertation.

Il convient de remplir un bulletin par personne et de le faire valider par l'autorité de tutelle (cachet et signature). La MDHM ne pourra accepter que les bulletins dûment visés. Nous vous invitons à photocopier le bulletin contenu dans la plaquette. Vous pouvez vous inscrire dès réception du plan de formation ou au plus tard trois semaines avant la date du stage sollicité. Une convocation ou une réponse négative sera envoyée au stagiaire environ deux semaines avant la date du stage. Une bibliothèque peut présenter plusieurs candidatures pour une même formation, toutefois, en cas d'affluence, une seule personne sera retenue par établissement. Pour les stages éventuellement très sollicités, nous envisagerons de les renouveler dès que possible.

ENGAGEMENT

Le candidat s'engage à suivre dans son intégralité le stage auquel il s'inscrit. Le nombre de places étant limité et les désistements difficiles à gérer, nous vous remercions de n'annuler votre inscription qu'en cas de force majeure, et quand cela vous est possible, dans un délai qui nous permette de proposer la place à une personne en liste d'attente.

DÉROULEMENT DES STAGES

Les stages commencent en général à 9h et se terminent vers 17h. Le déjeuner est libre, mais un déjeuner en commun au restaurant du lycée proche est proposé à chaque convocation. Une attestation de stage est délivrée à l'issue de chaque formation.